



République Française
Collectivité Territoriale de Martinique
Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU JEUDI 20 JANVIER 2022**

Présidence : Bruno Nestor AZEROT
Secrétaire : Lucien SAINT-JEAN-THERESE
Date de convocation : 10 janvier 2022
Nombre de conseillers en exercice : 53
Nombre d'élus présents pour ce point : 34
Nombre de procuration : 09

Extrait n°CC-01-2022-010

Objet : Adoption du Budget supplémentaire du budget annexe pépinière d'entreprises 2021 en fonctionnement : Vote des crédits au Budget Supplémentaire de l'exercice 2021 pour le Budget Annexe des Pépinières d'Entreprises NordCréatis de la Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique.

ETAIENT PRESENTS :

Lucien SAINT-JEAN-THERESE, Patricia Athanase PALMONT, Thierry MARECHAL, George GELIE, Sylvie PALCY, Olivier JEAN-DENIS, Joseph PERASTE, Charles CARISTAN, Jean-Christophe BOULANGÉ, Germain DUTON, Claude Rémy HARNAIS, Farell FRANCOIS-HAUGRIN, Maryse ALSIF épouse RANGOLY, Christian VERNEUIL, Belfort BIROTA, Jiovanny WILLIAM, Bruno Nestor AZEROT, Jean-Baptiste ROTSEN, Violaine DIAZ, Jean-Hugues MOMPFILE, Sarah ANGAMA, Saint-Yves RANGOM, Frédéric BUVAL, Paulette RAPON, Patricia Marie GUION-FIRMIN, Jean-Michel Ulrich COTREBIL.

Arrivés en cours de séance : Maurice BONTE, Stéphane LORDELLOT, Jenny DULYS-PETIT, Laura LITADIER épouse VILLET, Fabienne LABRANCHE-GROUGI, Christian RAPHA, Annick CHARLEC, Rose-Marie GENOT-PLESDIN.

AVAIENT DONNE PROCURATION :

Marie-Thérèse CASIMIRIUS à Jean-Baptiste ROTSEN, Annick COMIER à Olivier JEAN-DENIS, Jonathan TABAR à Sylvie PALCY, Josette MASSOLIN à Bruno Nestor AZEROT, Patrick BONIFACE à Jean-Hugues MOMPFILE, Christian PALIN à Frédéric BUVAL.

En cours de séance : Kristelle RISAL à Stéphane LORDELLOT, Félix ISMAIN à Stéphane LORDELLOT, Justin PAMPHILE à Olivier JEAN-DENIS.

ETAIENT ABSENTS OU EXCUSES :

Jean-Louis MARIE-LOUISE, Gilbert COUTURIER, Pamela PATRON, Danielle ABBOTT épouse NOMEL, Joël Christine LINORD, Claude BELLUNE, Georgette RANGOLY, Chantal MAIGNAN, Sylvain HOCHÉ.

Parti en cours de séance : Sainte-Rose CAKIN.

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 1612-4 et suivants ;

Vu la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire modifiant notamment la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire ;

Vu l'arrêté du 17 décembre 2020 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M.14 applicable aux Communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n° CC-04-2021-059 du 14 avril 2021 portant approbation du budget annexe des pépinières d'entreprises ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n° CC-06-2021-089 du 17 juin 2021 approuvant le compte administratif 2020 ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n° CC-06-2021-094 du 17 juin 2021 approuvant l'affectation du résultat 2020 ;

Considérant que le Budget Primitif des Pépinières d'Entreprises NordCréatis de la Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique a été adopté en équilibre le 14 avril 2021, tel que présenté au tableau ci-dessous :

**Présentation générale des crédits votés au Budget Annexe des Pépinières
d'Entreprises NordCréatis de la Communauté d'Agglomération du Pays Nord
Martinique**

Sections	Agrégats du budget	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT	CREDITS VOTES AU BP 2021	145 452,57 €	444 721,08 €
	RESTES A REALISER VOTE AU BP 2021	64 725,65 €	
	RESULTAT REPORTE VOTE AU BP 2021	234 542,86 €	
	TOTAL DE LA SECTION	444 721,08 €	444 721,08 €
INSCRIPTIONS GLOBALISEES AU BUDGET PRIMITIF 2021		444 721,08 €	444 721,08 €

Considérant l'adoption conjointe d'un Budget Primitif 2021 avec une reprise anticipée des résultats du compte administratif 2020 ;

Considérant l'adoption du compte de gestion 2020 et du compte administratif 2020 avec les résultats définitifs ;

Considérant la proposition de procéder aux ajustements d'inscriptions par le biais du Budget Supplémentaire 2021 annexé à la présente délibération ;

Considérant que les inscriptions du Budget Supplémentaire porteront sur la régularisation de l'affectation des résultats ainsi que sur des ajustements d'inscriptions budgétaires.

Il s'agit principalement :

- De la réduction de la somme inscrite au chapitre 002 (Résultat de fonctionnement reporté) de 100 570, 94 €,
- De l'ajustement des crédits budgétaires alloués aux besoins des Pépinières d'Entreprises NordCréatis au chapitre 011 à hauteur de 100 570,94 € répartis sur les besoins suivants :
 - Les dépenses d'énergie ;
 - Les divers contrats relatifs à l'entretien et à la maintenance des bâtiments ;
 - Les dépenses de gardiennage (télésurveillance et patrouille d'intervention) ;
 - Les frais de télécommunications.

Les crédits budgétaires sur la section de fonctionnement en dépenses se compensent donc entre eux.

Considérant les modifications à apporter aux inscriptions de crédits faites au budget 2021 consignées aux tableaux ci-après :

Détail des imputations budgétaires affectées

CHAP	INTITULE DU CHAPITRE	CREDITS
	FONCTIONNEMENT	
	TOTAL DEPENSES	0,00 €
002	RESULTAT FONCTIONNEMENT REPORTE	-100 570,94
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	100 570,94 €
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	0,00 €
	TOTAL RECETTES	0,00 €
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES	0,00 €
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	0,00 €

Présentation générale des inscriptions modificatives de crédits au Budget Supplémentaire de l'exercice 2021 du Budget Annexe des Pépinières d'Entreprises NordCréatis de la Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique

Section du budget		Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT	CREDITS PROPOSES AU VOTE	0,00 €	0,00 €
INSCRIPTIONS MODIFICATIVES GLOBALISEES DU BS 21		0,00 €	0,00 €

Considérant l'avis favorable de la Commission Finances en date du 17 janvier 2022 sur ce budget supplémentaire.

Après en avoir délibéré

A l'unanimité,

DECIDE

Article 1 :

D'approuver les modifications apportées aux inscriptions budgétaires 2021 du Budget annexe des pépinières d'Entreprises, par l'adoption du Budget Supplémentaire 2021 annexé à la présente délibération :

Présentation générale du Budget Supplémentaire 2021 Budget Annexe des Pépinières d'Entreprises NordCréatis de la Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique

Section du budget		Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT	CREDITS PROPOSES AU VOTE	0, 00 €	0,00 €
INSCRIPTIONS MODIFICATIVES GLOBALISEES DU BS 21		0, 00 €	0,00 €

Détail des imputations budgétaires affectées

CHAP	INTITULE DU CHAPITRE	CREDITS
	FONCTIONNEMENT	
002	RESULTAT FONCTIONNEMENT REPORTE	-100 570,94 €
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	100 570,94 €
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	0,00 €
	TOTAL DEPENSES	0,00 €
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES	0,00 €
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	0,00 €
	TOTAL RECETTES	0,00 €

Article 2 :

D'approuver les montants ainsi réévalués des prévisions inscrites à la section de fonctionnement du Budget annexe des pépinières d'Entreprises qui se présenteront comme suit

Présentation générale des inscriptions de crédits budgétaires réactualisés**(BP+BS 2021)****Pour le Budget Annexe des Pépinières d'Entreprises NordCréatis de la
Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique**

ORIGINE DE L'INSCRIPTION		EXPLOITATION	BUDGET GLOBAL 2021
CREDITS VOTES AU BUDGET 2021	Dépenses	444 721,08 €	444 721,08 €
	Recettes	444 721,08 €	444 721,08 €
BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2021	Dépenses	0,00 €	444 721,08 €
	Recettes	0,00 €	444 721,08 €
<u>CREDITS TOTAUX 2021</u>	Dépenses	444 721,08 €	444 721,08 €
	Recettes	444 721,08 €	444 721,08 €

Article 3 :

D'autoriser le Président à accomplir tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Article 4 :

Monsieur le Préfet, Madame la Trésorière de la Trinité, Monsieur le Directeur Général des Services, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Vote

Pour : 43

Contre : 00

Abstention : 00

Abstention déclarée : 00

Non votant : 00

Pour extrait certifié conforme

Fait à Marigot, le 28 janvier 2022

Le Président

Bruno Nestor AZEROT

